



V3_Février 2026



CHARTER RSE DE L'ESIC

Responsabilité • Solidarité • Engagement

Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) à l'ESIC

Cette charte s'applique à l'ensemble des activités de l'ESIC : école, formation continue, apprentissage, accompagnement VAE et relations avec les entreprises et partenaires.

1. La RSE à l'ESIC

La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) désigne l'ensemble des engagements et des actions mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental des activités, renforcer l'inclusion, améliorer la qualité de vie et garantir des pratiques éthiques, responsables et transparentes.

À l'ESIC, la démarche RSE s'inscrit dans l'ensemble de nos missions et s'applique à tous nos publics et à toutes nos modalités d'accompagnement : École, apprentissage, Formation continue et validation des acquis de l'expérience (VAE), en présentiel, à distance ou en format hybride.

Elle concerne à la fois :

- la vie sur site et l'usage des espaces partagés ;
- les pratiques pédagogiques et d'accompagnement ;
- les usages numériques et la gestion des ressources ;
- les relations avec les entreprises, les partenaires, les intervenants et les jurys ;
- les conditions d'accueil, d'accessibilité, de respect, de confidentialité et d'équité de traitement.

À travers cette charte, l'ESIC affirme sa volonté de concilier qualité de service, responsabilité sociale, sobriété environnementale et exigence éthique, dans une logique d'amélioration continue au bénéfice des apprenants, des stagiaires, des candidats VAE, des équipes et de l'ensemble de ses parties prenantes.

2. Objet et champ d'application de la charte

La présente charte a pour objet de formaliser les principes et engagements de l'ESIC en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Elle traduit la volonté de l'établissement d'inscrire l'ensemble de ses activités dans une démarche responsable, fondée sur le respect des personnes, la qualité des accompagnements, l'éthique des pratiques, la sobriété environnementale et l'amélioration continue.

La démarche RSE de l'ESIC s'applique à l'ensemble de ses missions, de ses publics et de ses modalités d'intervention. Elle concerne l'École, l'apprentissage, la Formation continue, ainsi que l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle s'exerce dans les activités conduites en présentiel, à distance ou en format hybride.

Cette charte s'adresse à l'ensemble des parties prenantes de l'ESIC : apprenants, apprentis, stagiaires de la Formation continue, candidats à la VAE, équipes administratives et pédagogiques, formateurs, accompagnateurs, intervenants, jurys, entreprises, partenaires et toute personne participant, à quelque titre que ce soit, aux activités de l'établissement.

Elle vise à donner un cadre commun de référence pour favoriser des pratiques responsables dans les domaines suivants : l'accueil et l'accompagnement des publics, l'accessibilité et

l'inclusion, les usages numériques, la gestion des ressources, les relations professionnelles, la confidentialité des informations, l'intégrité des travaux et des dossiers, ainsi que la prévention des comportements contraires au respect, à l'éthique ou à l'égalité de traitement.

Par cette charte, l'ESIC affirme sa volonté de concilier qualité de service, responsabilité sociale, exigence éthique et réduction de l'impact environnemental de ses activités, dans une logique de cohérence avec ses missions de formation, d'accompagnement et de certification.

3. Nos engagements RSE

À travers sa démarche RSE, l'ESIC s'engage à intégrer des pratiques responsables dans l'ensemble de ses activités, qu'elles relèvent de l'École, de l'apprentissage, de la Formation continue ou de la VAE. Ces engagements s'inscrivent dans une logique concrète, applicable au quotidien, et visent à concilier qualité des parcours, respect des personnes, éthique des pratiques et réduction de l'impact environnemental.

Ils reposent sur trois axes complémentaires : la responsabilité environnementale, l'engagement social et inclusif, et l'exigence éthique dans les pratiques professionnelles, pédagogiques et d'accompagnement.

3.1 Engagement environnemental

L'ESIC s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités en favorisant des pratiques sobres, responsables et adaptées à l'ensemble de ses modalités de fonctionnement.

Cet engagement se traduit notamment par une vigilance portée à la consommation de ressources, à la gestion des déchets, à la limitation des impressions, à l'usage raisonné des outils numériques et à l'organisation des activités de manière à éviter les dépenses inutiles en énergie, en matériel et en déplacements.

Dans le cadre de ses actions de formation, d'accompagnement et de certification, l'ESIC privilégie, lorsque cela est possible et pertinent, la dématérialisation des documents, la mutualisation des supports, l'optimisation des envois numériques et la réduction des impressions papier. Cette démarche concerne aussi bien les supports pédagogiques que les documents administratifs, les dossiers transmis, les convocations, les livrables et les pièces liées à la Formation continue ou à la VAE.

L'ESIC promeut également un usage plus responsable du numérique, en sensibilisant les parties prenantes à la limitation des fichiers en doublon, à l'envoi raisonné des pièces jointes, au stockage utile des documents et à l'utilisation d'outils adaptés aux besoins réels. La sobriété numérique constitue un levier important de réduction de l'empreinte environnementale de l'établissement.

Lorsque l'organisation des activités le permet, l'ESIC veille aussi à limiter les déplacements inutiles en recourant, de manière adaptée, à des modalités à distance ou hybrides, notamment pour certaines réunions, accompagnements, suivis ou échanges documentaires.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté d'inscrire ses pratiques dans une logique de sobriété, d'efficacité et de responsabilité environnementale, au service d'un fonctionnement plus durable.

3.2 Engagement social, inclusion et qualité de vie

L'ESIC s'engage à promouvoir un environnement d'apprentissage, de travail et d'accompagnement respectueux, inclusif et attentif à la diversité des parcours, des besoins et des situations individuelles.

Cet engagement concerne l'ensemble des publics accueillis par l'établissement : apprenants, apprentis, stagiaires de la Formation continue, candidats à la VAE, ainsi que les équipes administratives, pédagogiques, les formateurs, accompagnateurs, intervenants, jurys, entreprises et partenaires. Il repose sur le principe selon lequel chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accueil équitable, d'une information claire, d'un accompagnement adapté et d'un cadre respectueux de sa dignité.

L'ESIC veille à prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement, d'exclusion ou de stigmatisation. Il favorise des relations fondées sur l'écoute, le respect mutuel, la bienveillance professionnelle et l'égalité de traitement, quelles que soient l'origine, la situation sociale, le handicap, l'âge, le genre, le parcours ou les modalités d'accès à la formation ou à la certification.

L'établissement s'attache également à prendre en compte la diversité des contraintes rencontrées par ses publics, notamment dans le cadre de la Formation continue et de la VAE, où les parcours peuvent s'inscrire dans des contextes de reconversion, d'activité salariée, de recherche d'emploi, de mobilité, de charge familiale ou de reprise d'études. Cette attention se traduit par une volonté d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil, d'organisation, d'accompagnement et d'orientation.

L'ESIC porte une attention particulière à l'accessibilité des parcours, des supports, des échanges et des dispositifs proposés. Il veille à identifier les besoins spécifiques, à orienter les personnes concernées vers les interlocuteurs compétents et à mettre en œuvre, lorsque cela est possible et justifié, des mesures d'adaptation favorisant l'accès, la participation et la réussite.

Dans le cadre de la VAE comme dans celui de la formation, l'ESIC reconnaît la singularité des parcours et la valeur des expériences de chacun. Il s'engage à garantir un accompagnement respectueux, une communication compréhensible, des conditions d'échange propices à la confiance, ainsi qu'une vigilance constante en matière de confidentialité et de respect de la personne.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de contribuer à un cadre de vie, de formation et d'accompagnement favorisant la qualité de vie, la participation de tous, le respect des différences et le développement de parcours plus justes, plus accessibles et plus humains.

3.3 Engagement éthique et pratiques responsables

L'ESIC s'engage à exercer l'ensemble de ses activités dans un cadre fondé sur l'éthique, la responsabilité, la transparence et le respect des règles applicables à la formation, à l'accompagnement et à la certification.

Cet engagement concerne aussi bien les pratiques pédagogiques que les relations avec les publics, les partenaires, les entreprises, les intervenants, les accompagnateurs et les jurys. Il implique une exigence de clarté dans l'information transmise, de rigueur dans les procédures mises en œuvre, de protection des données et de respect des droits et obligations de chacun.

L'ESIC veille à promouvoir l'intégrité des travaux, des productions, des dossiers et des échanges. Dans le cadre de la formation comme dans celui de la VAE, les documents remis, les analyses produites, les preuves apportées et les éléments présentés doivent refléter de manière sincère, fidèle et authentique les compétences, les expériences et les réalisations réelles de la personne concernée.

L'établissement rappelle également l'importance du respect de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur et des règles de citation. Toute utilisation de contenus, de documents, de ressources ou d'outils externes doit s'inscrire dans un cadre licite, loyal et conforme aux attendus communiqués.

L'ESIC porte une attention particulière à l'usage responsable des outils numériques et de l'intelligence artificielle. Ces outils peuvent constituer une aide à la recherche, à la structuration, à la reformulation ou à la préparation d'un travail, d'un dossier ou d'un livret, à condition qu'ils ne se substituent ni à la réflexion personnelle, ni à l'expression authentique de l'expérience, ni à la maîtrise réelle des compétences attendues. Leur utilisation doit respecter les consignes fixées par l'établissement et, lorsque cela est demandé, être explicitée.

Dans le cadre spécifique de la VAE, l'ESIC veille à garantir un accompagnement fondé sur la neutralité, la confidentialité, l'équité de traitement et le respect du rôle de chacun.

L'accompagnement a pour finalité de soutenir la personne dans l'analyse et la formalisation de son expérience, sans altérer l'authenticité de son parcours ni se substituer à son propre travail. L'évaluation et la décision relèvent des instances compétentes dans le respect des procédures applicables.

L'ESIC s'engage enfin à protéger les données personnelles et les informations sensibles qui lui sont confiées, qu'elles concernent les parcours, les situations individuelles, les dossiers administratifs, les pièces justificatives ou les échanges professionnels. Cette vigilance participe d'une relation de confiance durable avec l'ensemble des parties prenantes.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de développer des pratiques responsables, fiables et conformes à ses missions, en garantissant un cadre éthique exigeant au service de la qualité, de la confiance et de la légitimité des parcours de formation et de certification.

4. Engagements par modalités et par publics

4.1 En école et sur site

Dans le cadre des activités réalisées en école et sur site, l'ESIC s'engage à offrir un environnement de formation, de travail et de vie collective respectueux, sécurisé, accessible et propice à l'apprentissage.

Cet engagement se traduit par une attention portée à la qualité de l'accueil, à l'organisation des espaces, au respect des personnes, à la préservation du matériel et à la bonne utilisation des ressources mises à disposition. L'établissement veille à garantir des conditions favorables au déroulement des enseignements, des accompagnements et des échanges, dans un cadre fondé sur la responsabilité de chacun.

L'ESIC attend de l'ensemble des personnes présentes sur site qu'elles adoptent un comportement conforme aux règles de respect mutuel, de courtoisie, de sécurité et de vie collective. Cela implique notamment de respecter les locaux, les équipements, les consignes en vigueur, ainsi que les autres usagers, qu'il s'agisse des apprenants, des stagiaires, des candidats à la VAE, des équipes, des intervenants, des partenaires ou des visiteurs.

L'établissement encourage également les écogestes du quotidien sur site, tels que la limitation des impressions inutiles, le tri des déchets lorsque cela est possible, l'utilisation raisonnée des équipements, l'extinction des appareils non utilisés et le respect général des espaces communs. Ces pratiques participent à une démarche concrète de responsabilité environnementale partagée.

L'ESIC porte en outre une vigilance particulière à l'accessibilité, à la prévention des comportements inadaptés, à la qualité des relations interpersonnelles et au signalement des difficultés pouvant affecter les conditions d'accueil, de sécurité, de formation ou de bien-être sur site.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de faire de ses espaces de formation et d'accueil des lieux favorisant le respect, la participation, la responsabilité et la qualité de vie pour l'ensemble de ses publics.

4.2 En Formation continue

Dans le cadre de ses activités de Formation continue, l'ESIC s'engage à proposer des parcours accessibles, lisibles, adaptés aux besoins des publics adultes et compatibles, dans la mesure du possible, avec la diversité des situations professionnelles et personnelles.

Cet engagement implique une attention particulière à la clarté de l'information transmise, à la qualité de l'accueil, à la précision des objectifs de formation, aux modalités d'organisation, ainsi qu'à l'accompagnement des stagiaires tout au long de leur parcours. L'ESIC veille à offrir un cadre structurant, respectueux et professionnel, favorable au développement des compétences et à la sécurisation des parcours.

L'établissement reconnaît que les stagiaires de la Formation continue peuvent être engagés dans des contextes variés : activité salariée, reconversion professionnelle, recherche d'emploi,

évolution de poste, reprise d'études ou besoin de montée en compétences. Il s'attache, dans ce contexte, à prendre en compte la diversité des contraintes de disponibilité, de rythme, de mobilité ou d'organisation personnelle, afin de favoriser l'accès, l'assiduité et la réussite.

L'ESIC veille également à garantir des pratiques responsables dans l'organisation et la mise en œuvre des actions de Formation continue. Cela suppose des échanges clairs avec les stagiaires, les entreprises et les financeurs, une gestion rigoureuse des documents et des informations, un usage raisonné des ressources pédagogiques et numériques, ainsi qu'une vigilance constante en matière d'accessibilité, d'équité de traitement et de confidentialité.

Dans le cadre de cette démarche, l'ESIC encourage une participation active, respectueuse et responsable de l'ensemble des parties prenantes. Il promeut des relations fondées sur le respect mutuel, l'engagement dans le parcours, la qualité des échanges et la prise en compte des besoins exprimés, dans une logique d'amélioration continue.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de faire de la Formation continue un espace d'apprentissage exigeant, accessible et responsable, au service du développement professionnel, de l'employabilité et de l'évolution des parcours.

4.3 En VAE

Dans le cadre de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'ESIC s'engage à proposer un cadre clair, respectueux, équitable et confidentiel, permettant à chaque candidat de valoriser son expérience dans des conditions adaptées et sécurisées.

Cet engagement repose sur une information accessible et compréhensible concernant les objectifs, les étapes du parcours, les attendus, les modalités d'accompagnement, les conditions d'évaluation et le rôle des différents intervenants. L'ESIC veille à ce que chaque candidat puisse identifier les repères nécessaires pour s'engager dans sa démarche avec visibilité, confiance et autonomie.

L'établissement reconnaît la singularité des parcours de vie et des expériences professionnelles présentées dans le cadre de la VAE. Il s'attache à accueillir chaque candidat avec respect, sans discrimination ni jugement, et à prendre en compte la diversité des situations individuelles, professionnelles et personnelles pouvant influencer sur le déroulement du parcours.

L'ESIC veille à garantir un accompagnement fondé sur l'écoute, la neutralité, la confidentialité et le respect du rôle de chacun. L'accompagnement a pour finalité d'aider le candidat à analyser, structurer et expliciter son expérience, sans se substituer à son travail ni altérer l'authenticité de son dossier, de ses preuves ou de son expression personnelle.

L'établissement porte une attention particulière à la protection des informations communiquées dans le cadre de la VAE, notamment lorsqu'elles concernent le parcours professionnel, les missions exercées, les pièces justificatives ou toute donnée à caractère personnel. Il veille également à rappeler les exigences de sincérité, d'intégrité et d'authenticité attachées aux documents produits et aux éléments présentés.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de faire de la VAE un dispositif exigeant, accessible et respectueux, permettant la reconnaissance des compétences dans un cadre éthique, humain et professionnel.

4.4 En distanciel et en format hybride

Dans le cadre des activités organisées à distance ou en format hybride, l'ESIC s'engage à mettre en œuvre des modalités de formation, d'accompagnement et d'échange permettant de garantir la qualité des parcours, la clarté de l'information, la continuité pédagogique et le respect des personnes.

Cet engagement suppose une attention particulière à l'accessibilité des outils, à la lisibilité des consignes, à la qualité des supports transmis et à l'organisation des temps d'échange. L'ESIC veille à proposer des modalités adaptées aux objectifs poursuivis, tout en tenant compte des contraintes techniques, organisationnelles et humaines susceptibles d'affecter la participation des publics concernés.

L'établissement promeut un usage responsable, sécurisé et raisonné des outils numériques. Cela implique de limiter les envois inutiles, de privilégier des supports adaptés, de veiller à la protection des données partagées, de respecter la confidentialité des échanges et d'utiliser les espaces numériques dans un cadre conforme aux règles de respect, de courtoisie et de professionnalisme.

Dans le cadre du distanciel et de l'hybride, l'ESIC rappelle également l'importance de la participation active, du respect des temps de travail, de la qualité des interactions et de l'attention portée aux conditions de communication. Chaque participant est invité à contribuer à un climat d'échange propice à l'apprentissage, à l'accompagnement et à la coopération, dans le respect des autres et des modalités fixées.

Lorsque ces formats sont mobilisés, l'ESIC veille à ce qu'ils constituent non seulement une réponse organisationnelle, mais également un levier d'accessibilité, de souplesse et de réduction de certains déplacements, dans une logique de responsabilité sociale et environnementale.

Par cet engagement, l'ESIC affirme sa volonté de faire du distanciel et du format hybride des modalités fiables, responsables et qualitatives, au service de parcours plus accessibles, plus souples et plus durables.

5. Écogestes et règles concrètes

La démarche RSE de l'ESIC se traduit également par des gestes simples, des comportements responsables et des règles concrètes applicables au quotidien. Ces pratiques contribuent à réduire l'impact environnemental des activités, à préserver la qualité des espaces et des échanges, et à favoriser un cadre respectueux pour l'ensemble des publics.

Ces écogestes et règles concrètes s'appliquent, selon les situations, aux activités réalisées sur site, à distance, en formation, en accompagnement ou dans le cadre de la VAE. Ils reposent sur une logique de responsabilité partagée : chacun, à son niveau, participe à la qualité du

fonctionnement collectif et à la mise en œuvre d'usages plus sobres, plus respectueux et plus durables.

L'ESIC encourage ainsi l'adoption de pratiques simples et utiles, telles que l'utilisation raisonnée des ressources, la limitation des impressions inutiles, l'attention portée à la consommation d'énergie, le respect des espaces et des équipements, la sobriété numérique, la transmission pertinente des documents et le respect des règles de confidentialité et de courtoisie dans les échanges.

Cette dimension opérationnelle de la charte vise à donner à chacun des repères concrets pour agir de manière cohérente avec les engagements portés par l'établissement. Elle permet de faire vivre la RSE non comme un principe abstrait, mais comme une démarche quotidienne, visible dans les usages, les comportements et les choix d'organisation.

5.1 Sur site

Sur site, chacun est invité à adopter des comportements responsables contribuant à la préservation des espaces, à la qualité de vie collective et à la réduction de l'impact environnemental des activités.

Cela implique notamment de respecter les locaux, le mobilier, les équipements et les espaces communs, de veiller à la propreté des lieux, d'utiliser les ressources mises à disposition de manière raisonnée et de signaler toute difficulté, dégradation ou situation inhabituelle pouvant affecter les conditions d'accueil, de sécurité ou de fonctionnement.

L'ESIC encourage également les écogestes du quotidien, tels que l'extinction des lumières et des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés, la limitation des consommations inutiles, l'usage raisonné du chauffage, de la climatisation et du matériel, ainsi que le tri des déchets lorsque les dispositifs existants le permettent.

Le respect des espaces partagés suppose également une attitude attentive aux autres, fondée sur la courtoisie, le respect des règles de vie collective, la discrétion dans les lieux communs et une utilisation adaptée des salles, des outils et des ressources.

Par ces gestes simples et concrets, chacun contribue à faire des espaces de l'ESIC des lieux de formation, d'accompagnement et de travail plus respectueux, plus durables et plus agréables à vivre.

5.2 Sur les outils numériques

L'utilisation des outils numériques doit s'inscrire dans une logique de sobriété, d'efficacité, de sécurité et de respect des usages collectifs. Chacun est invité à utiliser ces outils de manière responsable, en veillant à limiter les pratiques générant une consommation inutile de ressources ou une complexification des échanges.

Cela implique notamment de privilégier des documents utiles et structurés, d'éviter les doublons de fichiers, de limiter les envois de pièces jointes volumineuses lorsqu'une autre solution est possible, et d'organiser le stockage des documents de manière lisible et raisonnée. Une attention particulière doit être portée à la pertinence des échanges, à la clarté des intitulés, à la gestion des versions et à la transmission des seuls éléments nécessaires.

L'usage des outils numériques suppose également le respect des règles de sécurité et de confidentialité. Chacun veille à protéger ses accès, à utiliser les espaces et les supports prévus à cet effet, à ne pas diffuser d'informations sensibles de manière inappropriée et à adopter un comportement respectueux dans les communications dématérialisées.

Dans le cadre de la formation, de l'accompagnement, de la Formation continue ou de la VAE, les outils numériques doivent rester au service de la qualité des parcours, de la lisibilité des échanges et de l'autonomie des personnes. Ils ne doivent pas constituer une source de surcharge, de désorganisation ou de diffusion excessive de documents.

Par une utilisation responsable des outils numériques, chacun contribue à une organisation plus sobre, plus fluide, plus sécurisée et plus cohérente avec les engagements RSE de l'ESIC.

5.3 Sur les impressions et les documents

L'utilisation des documents papier et numériques doit répondre à un principe de nécessité, de lisibilité et de sobriété. Chacun est invité à limiter les impressions aux situations où elles sont réellement utiles, à privilégier lorsque cela est possible les supports dématérialisés, et à éviter la multiplication de versions inutiles d'un même document.

Lorsque l'impression est nécessaire, il convient de veiller à une utilisation raisonnée du papier, notamment en privilégiant des impressions utiles, complètes et adaptées aux besoins réels. Une attention particulière peut être portée, selon les possibilités, à l'impression recto verso, à la limitation des pages non indispensables et à la réduction des volumes distribués.

La gestion des documents suppose également une vigilance quant à leur classement, à leur diffusion et à leur conservation. Les documents transmis dans le cadre de la formation, de la Formation continue, de la VAE, de l'accompagnement ou de la gestion administrative doivent être partagés de manière pertinente, dans le respect des destinataires concernés et des règles de confidentialité applicables.

Il convient en particulier de ne transmettre que les documents strictement nécessaires, d'éviter les impressions de confort, les doublons ou les envois excessifs, et de porter une attention particulière aux pièces contenant des données personnelles, professionnelles ou sensibles.

Par une gestion plus responsable des impressions et des documents, chacun contribue à limiter le gaspillage de ressources, à améliorer la qualité de l'organisation documentaire et à renforcer la cohérence des pratiques avec les engagements environnementaux et éthiques de l'ESIC.

5.4 En distanciel, en accompagnement et en VAE

Dans le cadre des activités réalisées à distance, en format hybride, en accompagnement individualisé ou dans le parcours de VAE, chacun est invité à adopter des pratiques responsables favorisant la qualité des échanges, la sobriété numérique, le respect des personnes et la confidentialité des informations partagées.

Cela implique notamment de se connecter dans des conditions permettant une participation sérieuse et respectueuse, d'utiliser les outils prévus par l'établissement, de transmettre uniquement les documents nécessaires et de veiller à la clarté des échanges, des messages et des supports partagés. Une attention particulière doit être portée à la bonne organisation des

fichiers, à la limitation des envois redondants et à l'utilisation raisonnée des visio-conférences, plateformes et espaces collaboratifs.

Dans le cadre de l'accompagnement et de la VAE, il convient également de respecter la confidentialité des parcours, des dossiers, des pièces justificatives et des éléments d'expérience communiqués. Les documents transmis doivent être authentiques, pertinents et adressés uniquement aux interlocuteurs concernés, dans le respect des consignes et des modalités définies par l'ESIC.

Les échanges à distance doivent s'inscrire dans un cadre professionnel, respectueux et propice à la confiance. Chacun veille à adopter une communication claire, courtoise et adaptée, à respecter les temps d'échange fixés, à préserver la qualité d'écoute et à ne pas diffuser d'informations, d'images ou de contenus sans autorisation lorsqu'ils relèvent d'un cadre confidentiel ou réservé.

Par des usages plus responsables du distanciel, de l'accompagnement et de la gestion documentaire liée à la VAE, chacun contribue à renforcer la qualité des parcours, la protection des données, la sobriété des pratiques et la cohérence de la démarche RSE portée par l'ESIC.

6. Actions et projets RSE

La démarche RSE de l'ESIC ne se limite pas à des principes généraux. Elle se traduit également par des actions concrètes, des projets, des initiatives collectives et des pratiques d'amélioration continue déployés dans le cadre de l'École, de la Formation continue, de la VAE et des activités transversales de l'établissement.

Ces actions peuvent prendre des formes variées : sensibilisation aux écogestes et au numérique responsable, amélioration de l'accessibilité des parcours et des supports, accompagnement des publics en situation de handicap, prévention des discriminations, promotion de l'égalité de traitement, développement de pratiques pédagogiques responsables, ou encore optimisation des usages documentaires et des échanges numériques.

L'ESIC encourage les initiatives qui contribuent à renforcer l'impact positif de ses activités sur les plans environnemental, social et éthique. Cette dynamique peut associer les équipes administratives et pédagogiques, les apprenants, les stagiaires de la Formation continue, les candidats à la VAE, les intervenants, les entreprises et les partenaires, selon les projets concernés.

Dans le cadre de la formation et de l'accompagnement, la démarche RSE peut également se traduire par la valorisation de pratiques professionnelles responsables, l'intégration de thématiques liées à l'inclusion, à l'éthique, à la qualité de vie, à la sobriété numérique ou à la responsabilité environnementale, ainsi que par la mise en œuvre d'actions adaptées aux besoins des publics accueillis.

En Formation continue et en VAE, cette démarche peut notamment se concrétiser par une meilleure lisibilité des parcours, une attention portée à la qualité et à l'accessibilité des informations transmises, une gestion plus sobre des documents, un accompagnement

respectueux des situations individuelles et une vigilance renforcée sur la confidentialité, l'équité et l'usage responsable des outils numériques.

Par cette dynamique d'action, l'ESIC affirme sa volonté de faire de la RSE une démarche vivante, évolutive et partagée, ancrée dans le fonctionnement quotidien de l'établissement et dans l'ensemble de ses missions.

7. Amélioration continue et signalement

La démarche RSE de l'ESIC s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Elle a vocation à évoluer en fonction des besoins identifiés, des retours d'expérience, des usages observés, des attentes des publics et des actions engagées par l'établissement.

L'ESIC encourage l'ensemble de ses parties prenantes à contribuer à cette dynamique en partageant des idées d'amélioration, des suggestions, des observations ou des besoins en lien avec les conditions d'accueil, l'accessibilité, les pratiques pédagogiques, les usages numériques, l'organisation des parcours, la qualité de vie, l'éthique des pratiques ou l'impact environnemental des activités.

Cette possibilité est ouverte à tous les publics concernés par les activités de l'établissement : apprenants, apprentis, stagiaires de la Formation continue, candidats à la VAE, équipes administratives et pédagogiques, intervenants, accompagnateurs, jurys, entreprises et partenaires.

Lorsqu'une difficulté, un dysfonctionnement ou une situation problématique est constaté, chacun est invité à le signaler par les voies prévues par l'établissement, afin de permettre un traitement adapté, dans le respect des procédures en vigueur et des personnes concernées. Cette démarche contribue à prévenir les situations à risque, à renforcer la qualité du fonctionnement collectif et à faire évoluer les pratiques de manière responsable.

L'ESIC veille, dans ce cadre, à prendre en compte les remontées formulées, à orienter les situations vers les interlocuteurs compétents lorsque cela est nécessaire, et à articuler cette dynamique avec ses dispositifs de réclamation, de qualité, d'accessibilité et de prévention.

Par cette démarche d'amélioration continue, l'ESIC affirme sa volonté de faire vivre la charte RSE dans la durée, en s'appuyant sur l'expérience des publics, sur l'analyse des pratiques et sur une recherche constante de cohérence entre ses engagements et leur mise en œuvre.

8. Engagement des parties prenantes

La mise en œuvre de la démarche RSE de l'ESIC repose sur l'implication de l'ensemble de ses parties prenantes. Chacun, dans le cadre de son rôle, contribue à faire vivre les principes de respect, de responsabilité, d'inclusion, de sobriété et d'éthique portés par la présente charte.

Les apprenants, apprentis, stagiaires de la Formation continue et candidats à la VAE sont invités à adopter un comportement responsable dans leurs relations, leurs usages des ressources, leurs pratiques numériques, la gestion des documents et leur participation aux parcours

proposés. Ils contribuent, par leurs comportements et leurs choix, à la qualité de la vie collective, à la préservation des ressources et au respect du cadre fixé par l'établissement.

Les équipes administratives et pédagogiques, les formateurs, accompagnateurs, intervenants et jurys participent, pour leur part, à la mise en œuvre concrète de la démarche RSE dans l'accueil, l'organisation, l'accompagnement, l'évaluation, la communication et la gestion des parcours. Leur engagement contribue à garantir la qualité des pratiques, l'équité de traitement, le respect des personnes, la confidentialité des informations et l'exemplarité des comportements professionnels.

Les entreprises, partenaires et autres acteurs associés aux activités de l'ESIC sont également appelés à s'inscrire dans une relation fondée sur la coopération, la clarté des échanges, le respect des engagements réciproques et la prise en compte des principes éthiques, sociaux et environnementaux qui structurent la démarche de l'établissement.

Cette responsabilité partagée permet de faire de la RSE une démarche collective, concrète et cohérente, intégrée au fonctionnement quotidien de l'ESIC et à l'ensemble de ses missions de formation, d'accompagnement et de certification.

9. Référents, contacts utiles et documents associés

Pour faciliter la mise en œuvre de la présente charte, l'ESIC met à disposition de ses publics et de ses parties prenantes des interlocuteurs, des dispositifs et des documents de référence permettant d'orienter les demandes, de traiter les difficultés signalées et d'accompagner les situations nécessitant une attention particulière.

Selon la nature des besoins ou des situations rencontrées, les personnes concernées peuvent être orientées vers les services compétents en matière d'accueil, de suivi administratif, d'accompagnement pédagogique, de Formation continue, de VAE, de handicap, d'accessibilité, de réclamation, de qualité, de protection des données ou de vie de l'établissement.

La présente charte s'articule avec les autres documents applicables au sein de l'ESIC, notamment le règlement intérieur, les procédures de réclamation, les modalités d'accompagnement et d'évaluation, les documents relatifs à l'accessibilité et au handicap, les règles d'usage des outils numériques, ainsi que tout document encadrant la formation, l'accompagnement ou la certification.

Ces documents complémentaires permettent de préciser, selon les situations, les règles, droits, obligations, procédures et interlocuteurs mobilisables. Ils participent à la cohérence de la démarche RSE de l'ESIC et à son inscription dans un cadre opérationnel, lisible et partagé par l'ensemble des parties prenantes.